

# Les annonces d'Edouard Philippe pour le déconfinement : beaucoup de flou

28 avril 2020



---

Mardi 28 avril, le Premier ministre Edouard Philippe a présenté à l'Assemblée nationale les grandes lignes du plan gouvernemental pour le « *déconfinement progressif* ».

Parmi ses annonces :

- A partir du 11 mai, 700.000 tests virologiques devront être réalisés chaque semaine.
- Des indicateurs seront composés le 7 mai, pour déterminer deux catégories de département : les verts, où les limitations (de déplacement notamment) seront moins strictes, et les rouges, où elles perdureront.
- Dans les villes, les transports en commun pourront reprendre le 11 mai, mais devront

assurer le respect des gestes barrières en limitant l'affluence. Le port du masque y sera obligatoire.

- Les écoles primaires et maternelles pourront rouvrir à compter du 11 mai, sur la base du volontariat, les collèges à partir du 18 mai (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> en premier). Une décision sur la réouverture des lycées sera prise fin mai. Les crèches rouvriront le 11 mai mais en accueillant des petits groupes de dix enfants.
- Les déplacements à plus de 100 km ne seront pas autorisés au 11 mai, sauf « *motifs professionnels ou familiaux impérieux* ». En dehors de ces cas, il sera à nouveau possible de circuler sans attestation.
- Les parcs et jardins ne pourront ouvrir que dans les départements verts. Les sports collectifs et à l'intérieur resteront interdits. Les plages resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.
- Les médiathèques, les bibliothèques, les petits musées pourront rouvrir le 11 mai, pas les grands musées, les cinémas, les théâtres et les salles de concert, les salles des fêtes, les salles polyvalentes. Les commerces rouvriront, à l'exception des grands centres commerciaux, selon des décisions préfectorales.
- Aucun grand rassemblement (nécessitant une autorisation en préfecture) ne pourra se tenir avant le mois de septembre.
- Il n'y aura pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin. Les cimetières rouvriront et les cérémonies funéraires pourront s'y tenir dans la limite de 20 personnes.
- Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à dix personnes.
- La réouverture éventuelle des bars et restaurants sera décidée fin mai.
- L'état d'urgence sanitaire sera prolongé au-delà du 23 mai, peut-être jusqu'au 23 juillet. Un vote aura lieu au Parlement la semaine prochaine.

Lors des prises de parole qui ont suivi, Jean-Luc Mélenchon, député La France insoumise, a déclaré : « *Nous n'allons pas voter ce qui nous est proposé. Non à cause de votre personne - vous faites pour le mieux suivant votre logique. Mais nous ne partageons ni vos diagnostics, ni le système d'actions que vous avez choisi* ». Il a notamment dénoncé le retour des enfants à l'école « *sur la base du volontariat* » : « *Il est odieux de laisser les parents décider si leurs enfants doivent ou non aller à l'école après le 11 mai, pris entre des obligations de retourner au travail et mettre les enfants au contact de la maladie* ». Il a également demandé la gratuité des masques.

## Le vélo oublié

Dans un communiqué, le député Matthieu Ophelin a pour sa part approuvé le texte du gouvernement, tout en observant que quelques « *questions essentielles restent sans réponse* » : quel intérêt d'une reprise dans les lycées fin mai ? Pourquoi attendre que l'application StopCovid soit prête et quasi-finalisée pour juger de son intérêt ? Pourquoi ne pas miser sur le

vélo, avec l'essor des pistes cyclables temporaires et des moyens supplémentaires pour encourager les Français à se mettre au vélo ?

Pour Delphine Batho, députée de Génération écologie « *les garanties nécessaires [pour endiguer la propagation du virus] n'ont pas été pleinement apportées cet après-midi, puisque le manque de tests pourra encore justifier des différences de traitement entre départements* ». « *Tant qu'on ne dispose pas de capacités massives de tests et de masques, la limitation de certaines activités sociales demeurera hélas incontournable.* »

Aucun rassemblement autorisé au dessus de 10 personnes... sauf dans les transports, les salles de classe, les cours de récré et dans les entreprises. Curieux ce virus : il est dangereux pour les proches et les amis, pas pour les gamins et les collègues de travail ?

— Olivier Besancenot (@olbesancenot) [April 28, 2020](#)

- **Source** : *Reporterre*.
- **Photo** : Capture d'écran de [l'intervention en vidéo d'Edouard Philippe](#)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-annonces-d-Edouard-Philippe-pour-le-deconfinement-beaucoup-de-flou>